



44-2025

DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 6/05/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR.

Absents excusés : : Isabelle BRUNEL (pouvoir à Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Rapport d'activité 2024 de Loire Forez agglo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Loire Forez Agglomération a établi son rapport d'activités 2024 et que conformément au code général des collectivités territoriales celui-ci doit être présenté au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activités 2024.

M. le maire précise que le rapport complet est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui souhaiteraient le consulter en mairie.

13/05/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 15/05/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie-Claire Jasserand, written in a cursive style.

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 15/05/2025*